



Balades et randonnées dans les Landes de Gascogne

Itinéraire détaillé

Nom de la balade: A Le Sen, sur les pas des pèlerins et des bergers

Commune : LE SEN

à vélo

46 km

3 h

Facile

A la fois sur le "camin roumiou" et sur le "camin aoulié" (routes des pèlerins et de la transhumance), la traversée de ces villages était difficile pour les pèlerins comme pour les bergers. Eglises, hôpitaux, chapelles, fontaines témoignent de leur présence. C'est ici aussi que l'on aurait vu naître les premières bergeries courbes, bâties en demi-lune.

Départ de l'église de Le Sen.

Itinéraire pas à pas

Suivre le balisage bleu

Etape 1 | Départ de Le Sen

Départ de l'église de Le Sen.

Etape 2 | Le lavoir de le Sen

Prenez la direction du lavoir et tournez la première route à gauche. Faites ensuite 300 m et passer le petit pont, continuez sur 150 m et engagez-vous sur le chemin de pierre à gauche qui conduit à la passerelle.

Etape 3 | Le moulin de Le Sen

Franchissez la passerelle et vous arrivez sur l'aire de l'étang et son moulin à colombage, un endroit où il fait bon se poser un peu. Une aire de pique-nique est à votre disposition.

Etape 4 | Mairie de Le Sen

Retournez sur vos pas et passez devant la mairie qui a été construite à l'emplacement de l'ancien prieuré.

Etape 5 | Cap sur Bélis en passant par Biolandes

Dans le village prenez la direction de Lencouacq. En face du cimetière une croix de sauveté. Il y en avait quatre dans le village, il en reste trois. Faites ensuite 500 m et au carrefour tournez à droite direction Bélis.

Sur la route vous longerez l'usine Biolandes, une entreprise de pointe concernant l'extraction des essences végétales. Roulez sur 2 km et au stop prendre à gauche direction Roquefort, attention ce tronçon de route est fréquenté puis tournez à droite direction Bélis.

Etape 6 | Eglise Notre Dame de Bélis et le jardin partagé

Vous arrivez dans le centre de Bélis, faites une pause près de l'église Notre Dame et poussez la grille du jardin partagé.

Etape 7 | En route pour Cachén

Depuis l'église, roulez en direction de la mairie puis prenez à droite passez le carrefour avec les vélos anciens et prenez à droite direction Cachén. Prudence sur cette route, dépassez la pisciculture sur votre gauche et 500m après, tourner sur votre gauche direction Lencouacq. Passez devant les quartiers de Plaisance et Trouillé de Bises avec leurs belles maisons landaises.

Etape 8 | La fontaine Saint Loup à Lencouacq

Suivez cette route et dans la descente après le chemin des Grands Moulies, arrêtez-vous sur la gauche

pour faire une pause à la fontaine Saint-Loup.

Etape 9 | Départ de l'église de Lencouacq

Vous arrivez dans le village de Lencouacq, vous pouvez faire une pause au Cercle pour boire un coup. Puis filez tout droit et admirez la remarquable église d'inspiration espagnole puis prendre la direction de Retjons.

Etape 10 | Le manoir des Jourets

Sur cette route quelques bergeries encore présentes rappellent la route de la transhumance. Au carrefour prenez la voie sans issue à gauche. Passez devant le manoir des Jourets, ancienne chartreuse et poursuivez votre route. Vous croiserez l'ancien moulin à eau de Lestrat, continuez toujours sur cette piste forestière.

Etape 11 | Le moulin de Lestrat

Vous passerez devant le moulin de Lestrat, situé sur la Gouaneyre, un ruisseau qui prend sa source à Lencouacq et sur lequel furent installés d'autres moulins.

Etape 12 | La commanderie Saint Marie-Madeleine de Bessau

Continuez sur cette petite route et 8 km après vous trouverez les ruines de la commanderie Bessau. Retournez vers le village et prenez la direction de Le Sen.



Points d'intérêt

- Le prieuré de le Sen
- Le lavoir de le Sen
- Le moulin de Le Sen
- Usine biolandes
- Eglise Notre Dame de Bélis
- Le four à pain
- Eglise Notre Dame de Bélis et le jardin partagé
- Fontaine Saint Loup à Lencouacq
- Eglise Saint Jean l'évangéliste

Le manoir des Jourets
Le chemin de fer au Manoir des Jourets
Le moulin de Lestrat
La commanderie de Bessau
Le cercle
Les bergeries courbes

Quelques conseils avant votre balade...

Évitez de partir seul et sans provision d'eau.
N'occasionnez pas de dérangements inutiles et ramassez soigneusement vos déchets après vos pauses pique-nique.
Prévoyez des vêtements adaptés en fonction de la météo.
Restez sur les chemins balisés et conseillés, respectez le milieu naturel et la propriété privée.
Respectez les interdictions de bivouac et de feux en forêt et sur les berges des rivières.
Prenez garde à la circulation de véhicules motorisés et respectez le code de la route.